



## Demande d'autorisation pour la publicité temporaire sur les routes

La demande doit être composée selon le concept „réclames routières“ et transmise à la police cantonale par mail ou par courriel.

Organisateur : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Lieu : .....

N° tél. : ..... E-mail : .....

Manifestation / Sujet : .....

Date de la manifestation : .....

**Durée de l'affichage – dates exactes (max. 60 jours) :**

La durée de l'affichage dépend de l'importance de la manifestation et est défini par la police cantonale.

Du : ..... Au : .....

**Emplacements demandés (La publicité ne sera pas apposée dans le périmètre des carrefours et giratoires, 30 mètres avant ou après) :**

.....  
.....  
.....  
.....

Date / lieu : .....

Signature : .....

**Les documents mentionnés ci-dessous doivent être fournis par l'organisateur selon le concept « réclames routières ».**

- Une carte dont le ou les emplacement(s) seront désignés par une flèche
- Une photo d'ensemble où une flèche montrera l'emplacement de la publicité
- Une photo de la publicité elle-même (bâche – banderole – chevalet – affiche – oriflamme etc.) avec ses dimensions
- Un préavis favorable de la ou des autorité(s) communale(s) concernée(s) avec signature du responsable

